



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 20 septembre 2013

16^{ème} session annuelle du comité du Memorandum d'entente de l'océan Indien sur le contrôle des navires au titre de l'État

La France accueillera à La Réunion, du 23 au 26 septembre prochain, le comité du Memorandum d'entente de l'océan Indien sur le contrôle par l'État du port, pour la tenue de sa 16^{ème} session annuelle.

Le Memorandum d'entente pour le contrôle par l'État du port est un accord entre administrations maritimes qui s'engagent à inspecter un nombre déterminé de navires qui font escale dans leurs ports. Ces contrôles permettent de s'assurer ainsi du respect de diverses conventions internationales relatives à la sécurité des navires, à la prévention de la pollution en mer, à la sûreté et aux conditions de vie et de travail. La Direction de la mer Sud Océan Indien conduit à ce titre annuellement 50 inspections de navires étrangers à La Réunion. Cet accord constitue un puissant moyen de lutte contre les navires « sous normes », visant à leur réduction, voire à leur bannissement.

Y seront représentées les administrations maritimes de la France, de l'Australie, de l'Inde, de l'Iran, du Kenya, de l'île Maurice, du Qatar, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Tanzanie, du Yemen, de Madagascar en qualité d'observateur et les Memoranda d'entente de la Mer noire et d'Abuja (Nigeria).

Le Memorandum d'entente de l'océan Indien a été créé en 1999 et la France, depuis son territoire de La Réunion, en fait partie depuis 2010.

Un point presse est organisé le lundi 23 septembre à 9h15 au Best Western hôtel Le Saint-Denis, 2 rue Doret (Barachois) à Saint-Denis.

Contact :

Direction de la mer Sud Océan Indien (DMSOI)

Tél. : 02 62 90 19 60

Mél. : dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

